

Rome le 21. Decembre 1873

377

M. le Ministre De L'Interieur  
Compte De L'Empire

Monsieur

J'ai reçu avant hier 19. la lettre de V. E. en date  
Du 4. O. contenant De observations sur mon  
Compte De L'année 1871. La premiere en relative  
à l'expensionnaire M. Poutchiel que j'ai soldé  
en dernier lieu par une somme de 1000. f. confor-  
mement à l'intention de V. E. exprimée dans  
sa lettre des 10. J. et 26. aout. J'emprunte  
cette somme de M. de M. représentant la moitié  
de 20. mois de son traitement pecuniaire sur le pied  
de 1200. f. par an. J'ai eu également tenu  
Compte De ses frais de retour autorisé par  
l'arrêté de V. E. qui me fut notifié le 28. aout  
1872.

Or, pour Regulariser ce qui le regarde dans  
mon Compte De 1871, Il convient en rigueur et  
qui a rapport à lui depuis les 1. mai & y substituer  
les 1000. f. qu'il a reçus pour soldes et dont  
V. E. pourrait lui faire donner quitance par dupli-  
cate. J'ai entre les mains la lettre de change  
que j'ai acquittée ici.

Voici ce pour combien M. Poutchiel se trouve  
employé par les 8. Derniers mois De 1871.

8. mois De traitement à 13. 63 égaux	109. 06, ou	583. 60
8. mois De dettes - a 4. 60 =	36. 80, ou	196. 88
8. mois De nourriture aux 8. J. à 60. <sup>fr</sup> ...	147. 00, ou	786. 40.

292-84 = 1566, 88

Payé en remplacement de cette somme 1000

Reste 566. 88. dont j'ai eu Comptable, 49 = 566. 88

ce Récépissé est parfaitement d'accord avec ce que établit  
 la lettre de V. E., si ce n'est que le total 292.84.  
 y porte les signes de francs et de centimes, au lieu  
 que ce sont des liards et centimes de liards appelés  
Dasiogan, que j'ai réduits dans la colonne, à côté en  
 francs & centimes (le liard vaut 535. centimes)  
 N<sup>o</sup>. on trouve à la fin du Compte de 1811, son  
 Résumé général, dans les deux monnaies et le motif  
 pour lequel cela ne fut pas fait ainsi dans  
 le détail du Compte, l'avis qui étoit fait et mis  
 au net, lorsqu'une lettre de V. E. du 10. mars 1812  
 m'informa que dorénavant, les Comptes devoient être  
 stipulés en francs. Voir aussi ma lettre Dub. avril  
 1812. qui l'accompagnait.

J'ai maintenant Monseigneur, répondu  
 à la question de V. E. relativement à un total de  
 1255. liards payés pour etenue en 1810 & 1811. par  
 excédent de ce qui pouvoit y avoir eu place et que  
 par conséquent il m'a fallu prendre sur les fonds  
 ordinaires, sans en retrancher sur les fonds subséquents, le  
 déficit occasionné d'une part, par une surcharge de  
 pensionnaires qui pendant un temps se sont trouvés jusqu'à  
 nombre de 28. y compris la demipension de M<sup>l</sup>  
 Demudemante. Et d'autre part par la nécessité où j'ai été,  
 outre ce surcroît de dépense mensuelle, de solder  
 à la fois un plus grand nombre de pensionnaires qu'il  
 n'en étoit ordinairement à la fin de chaque année  
 circonstance qui a résulté de l'arrêt du mois de Juy.  
 1810. le quel abrège d'une année le pensionnat des  
 peintres sculpteurs & architectes et de 2. années celui

Des Gravures et des Compositeurs. Plusieurs autres  
 Dépenses accidentelles mais nécessaires à l'Établissement  
 qui se recévoit alors m'avoient déjà mis à la gêne  
 dans le cours des années précédentes C. V. C.  
 n'ayant apparemment pas pu obtempérer à ma  
 Demande d'un supplément de fonds, l'excédent des  
 Dépenses sur les Recettes, s'est trouvé à la fin  
 de 1810, monter jusqu'à 1460. Sixte 22. D'où il  
 ou 9417. 17. D'après mon Compte qui me fut  
 renvoyé, vérifié, revêtu de l'approbation de M. B.  
 accompagné d'une lettre en date du 10. mars 1811.

Il m'avoit donc fallu renoncer pour un temps  
 à la marche établie. De mettre à part au bout de  
 chaque mois le quart du traitement des  
 Pensionnaires, ce que j'appelle la prise des retenues.  
 Ce qui à la rigueur n'eût été du qu'à la fin  
 de l'année. J'en ai pas même dans ces moments  
 d'embarras, séparé ce qui me revenoit de la masse  
 générale et me suis seulement attaché à faire  
 face aux Dépenses courantes et à me mettre  
 mesure pour, à la fin de chaque année, pouvoir  
 solder aux Pensionnaires sortants leurs retenues et  
 faire des retours: ce que, de cette manière j'ai  
 pu faire, sans le fond supplémentaire que j'avois  
 sollicité dans le cours des années 1810 & 1811. comme  
 on le peut voir par ma correspondance d'alors.

La prise des retenues en elle-même n'est autre chose  
 qu'une portion des fonds ~~com~~ assignés à l'Établissement  
 et mise à part quand le surplus suffit aux  
 Dépenses courantes. On ne peut pas dire que cette  
 manière d'opérer soit rigoureusement vicieuse, mais

Elle est convenable & commode. V. C. jugera  
 par ce qui précède que j'y ai dérogé parce que  
 j'y étois forcé. Je serois d'ailleurs que j'  
 me trouverois peu à peu à même d'y revenir  
 lorsque le moment d'embaras seroit passé.  
 Et en effet le compte de 1811. dont il s'agit  
 offre un déficit moindre que le précédent et  
 enfin par le résultat de celui de 1812 j'étois  
 plus qu'à l'équilibre, puisqu'il y a un excédent en  
 Recette, de 453. f. 43. Cent. indépendamment  
 de 566.. 48. dont j'étois comptable d'après  
 le compte particulier de M. Antichiel, établi  
 dans la première partie de cette lettre, sans  
 erreur.

Le fonds annuel de l'École n'ayant point  
 varié, tandis qu'il s'est trouvé de grande  
 différence dans les dépenses de ces mêmes  
 années, c'est dans l'ensemble des recettes  
 & dépenses pendant 5. ans que se trouve  
 la compensation et que l'équilibre est rétabli.  
 J'ai lieu de préjuger que les Recettes et  
 Dépenses de 1813 seront aussi à peu près  
 à niveau.

D'ores et avant, si V. C. le juge à propos et  
 plus régulier, je ferai à la fin de chaque  
 année, donner par chaque Surintendant, gentillier  
 double du paiement de la Retenue pour  
 justifier d'autant plus l'employ de ces sommes.

J'étois &